



Paris, le Mardi 4 avril 2017

Mise en œuvre de la COP21 :
Ségolène Royal signe l'accord de coopération
entre les agences de maîtrise de l'énergie
du Sénégal et de la France

Ségolène Royal a signé le **Mémorandum de coopération** entre l'Agence pour l'économie et la maîtrise de l'énergie (AEME) sénégalaise et son homologue français : l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), sous la tutelle du ministère de l'environnement. Cet accord renforce de façon concrète la coopération avec le Sénégal en matière d'efficacité énergétique et de transition bas-carbone dans le bâtiment.

Dans la lignée de l'accord signé le 20 décembre dernier avec Thierno Alassane Sall, Ministre de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, à l'occasion de la visite d'État de Macky Sall, Président de la République du Sénégal, les deux agences contribueront :

- à la **mise en œuvre du projet TyCCAO** dédié à la valorisation du Typha en Afrique de l'Ouest comme matériau de construction aux propriétés isolantes d'une part, et en tant que combustible pour la production d'énergie d'autre part. Ce projet est piloté par le Ministère de l'Environnement et du Développement durable Sénégalais et est soutenu par le Fonds français de l'environnement mondial à hauteur de 1,5 M€ ([voir la fiche du projet TyCCAO en ligne](#)) ;
- à la **réalisation d'un projet de bâtiment bioclimatique dans un éco-quartier de la ville nouvelle de Diamniadio** et l'aménagement de nouveaux lotissements sociaux de 250 logements dans les villes de Sandiara et Sokone, que le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer soutient à hauteur de 500.000 euros dans le cadre de l'initiative « bâtiments bas-carbone dans les climats chauds et tropicaux ».

La coopération entre les deux agences sera axée sur les actions pour le climat :

- **appui à la montée en compétences** des acteurs locaux via l'élaboration de guides pratiques sur l'efficacité énergétique et l'organisation de formation « bâtiment bas-carbone et écoconstruction » ;
- **accompagnement et apport d'expertise** pour la mise en place d'une réglementation thermique dans le bâtiment, l'élaboration de référentiels sectoriels de consommations énergétiques et la mise en place d'étiquetage énergétique des appareils électroménagers ;
- **appui à la réalisation d'opérations pilotes** de bâtiments bioclimatiques comme à Sokone et Sandiara ;
- **mise en place d'actions de sensibilisation et d'information du grand public** et d'outils pour favoriser l'évolution des comportements des usagers.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31